

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue par visioconférence le **24 février 2022**, à 19h09, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller # 1
 Madame Marie-Chantal Bienvenue, conseillère #2
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère# 4
 Monsieur Maurice D’Astous, conseiller #5
 Madame Martine Côté, conseillère # 6

Assiste également à la séance, Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Le conseil de la municipalité de Saint-Damase siège en séance extraordinaire, ce 24 février 2022, par voie de visioconférence, tel que requis par l’arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 035-2022-02

Il est proposé par Madame Hélène
Appuyé par Monsieur Clermont
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l’ordre du jour

Administration

3. Adoption du budget 2022
4. Adoption du plan triennal d’immobilisations 2022

Période de questions

5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adoptée à l’unanimité

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DU BUDGET 2022

ATTENDU QU’il est nécessaire d’adopter les prévisions budgétaires de l’année 2022 pour imposer les taxes, tarifications et autres prélèvements afin de pourvoir aux dépenses prévues;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 036-2022-02

Il est proposé par Madame Martine
Appuyé par Monsieur Nelson
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Damase adopte les prévisions budgétaires suivantes pour 2022 :

BUDGET DE L'EXERCICE FISCAL 2022 SAINT-DAMASE	
REVENUS	2022
Taxes générales	390 742 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	101 407 \$
Paiements tenant lieux de taxes	12 041 \$
Transferts	437 010 \$
Imposition de droits	4 500 \$
Autres revenus	13 670 \$
TOTAL REVENUS	959 370 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	282 810 \$
Sécurité publique	53 807 \$
Transport	467 569 \$
Hygiène de milieu	161 095 \$
Santé et bien-être	6 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	33 190 \$
Loisirs et culture	95 651 \$
Frais de financement	63 042 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 163 164 \$
CONCILIATION	
Financement	
Financement	- \$
Remboursement de la dette à long terme	32 615 \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Affectations	(236 409) \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	(203 794) \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION	959 370 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	- \$

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL 2022

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un plan triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023 et 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 037-2022-02

Il est proposé par Madame Marie-Chantal
Appuyé par Monsieur Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le programme triennal d'immobilisation au montant de 337 000 \$ pour 2022, 840 000 \$ pour 2023 et de 500 000\$ pour 2024 et totalisant 1 677 000\$ pour ces trois années soit adopté.

Séance extraordinaire du 24 février 2022

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 038-2022-02

Il est proposé par Monsieur Nelson
Appuyé par Monsieur Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 19h16.

Adoptée à l'unanimité

Le 24 février 2022.

MARTIN CARRIER
Maire

JOSÉE GAUTHIER, DMA
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim